6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Papier Fraser Inc.

Interdit à Papier Fraser Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 2 octobre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 10 mars 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0063

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.